

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE
19 MARS 2023 – BAIE DE SAINT MALO
Autorité Organisatrice : Société Nautique de la baie de Saint Malo
Grade : 5B**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 30min heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est **le parking du Naye**.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le parking de stockage des bateaux

4.2 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau, sans envoi préalable du pavillon Y. Ceci modifie la RCV 40.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Dates des courses :

Date	Classe
19 mars 2023	Optimist

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est **12H10**

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4 **Les concurrents devront porter, en bout haut de la livarde, une flamme de couleur (rouge/blanc) distribuer lors de la validation de l'inscription**

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Pour les **DEPARTEMENTAUX** : pavillon de classe optimist **blanc avec logo bleu**

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**

8. LES PARCOURS

8.1 Le parcours est décrit en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées (cote bâbord pour les marque 1 et 2).

9. MARQUES

Parcours	Arrivée
1bis : Conique BLANCHE	Cylindrique (Frite) jaune
2 : Conique ORANGE	
3B & 3T : Cylindriques JAUNE	

10. LE DEPART

- 10.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant **un pavillon orange sur le bateau du comité à tribord et le mat arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à bâbord**
- 10.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

11. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mat du bateau arriver arborant **un pavillon bleu à tribord et la bouée d'arrivée cylindrique jaune à bâbord**

12. SYSTEME DE PENALITE

- 12.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que **la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.**
- 12.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 12.2.1 la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 12.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 13.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible
Optimist	30 minutes

- 13.2 Les bateaux ne finissant pas 20 min après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 13.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

14. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 14.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 14.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans **le bureau du Club de plongée du naye.**
- 14.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le bureau du club de plongée du naye. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

15. CLASSEMENT

- 15.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 15.2 Courses retirées
- Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - si trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

16. REGLES DE SECURITE

- 16.1 l'inscription fera office d'émergement départ
Un émergement retour sera mis en place et sera ouvert jusqu'à l'heure limite de dépôt des réclamation
- 16.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

17. ACCOMPAGNATEURS

- 17.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

18. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

19. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Le CANAL VHF qui sera utilisé est le 77

20. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

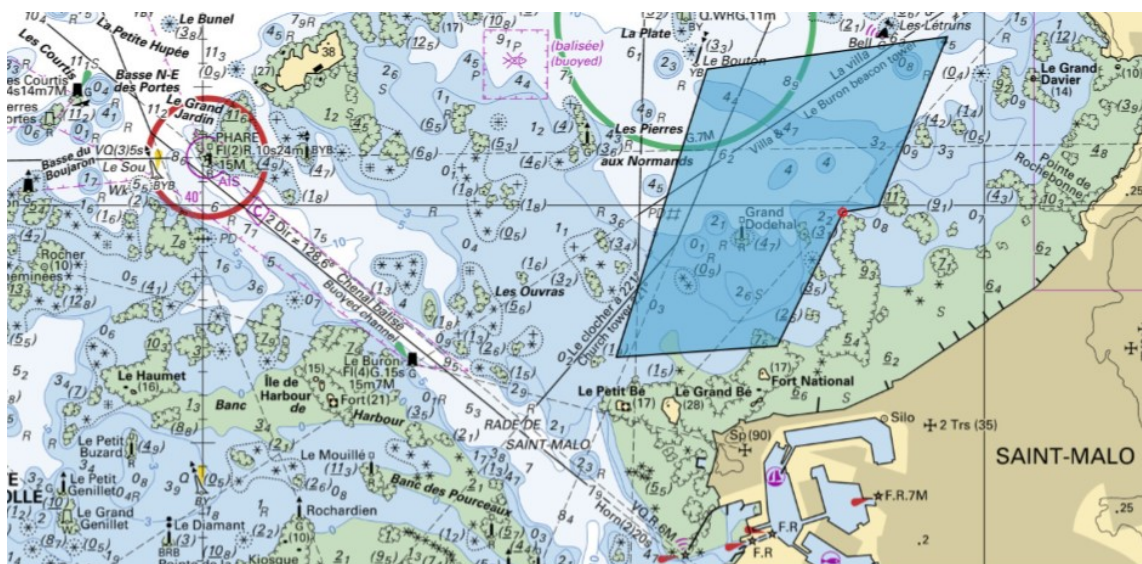
21. PRIX

Des prix seront distribués

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : LE ROUX Yann

Président-e du jury : LE ROUX Mathilde

ANNEXE ZONES DE COURSE**Dimanche 19 Mars 2023** UTC+1 Sem

Lever du soleil : 07h15

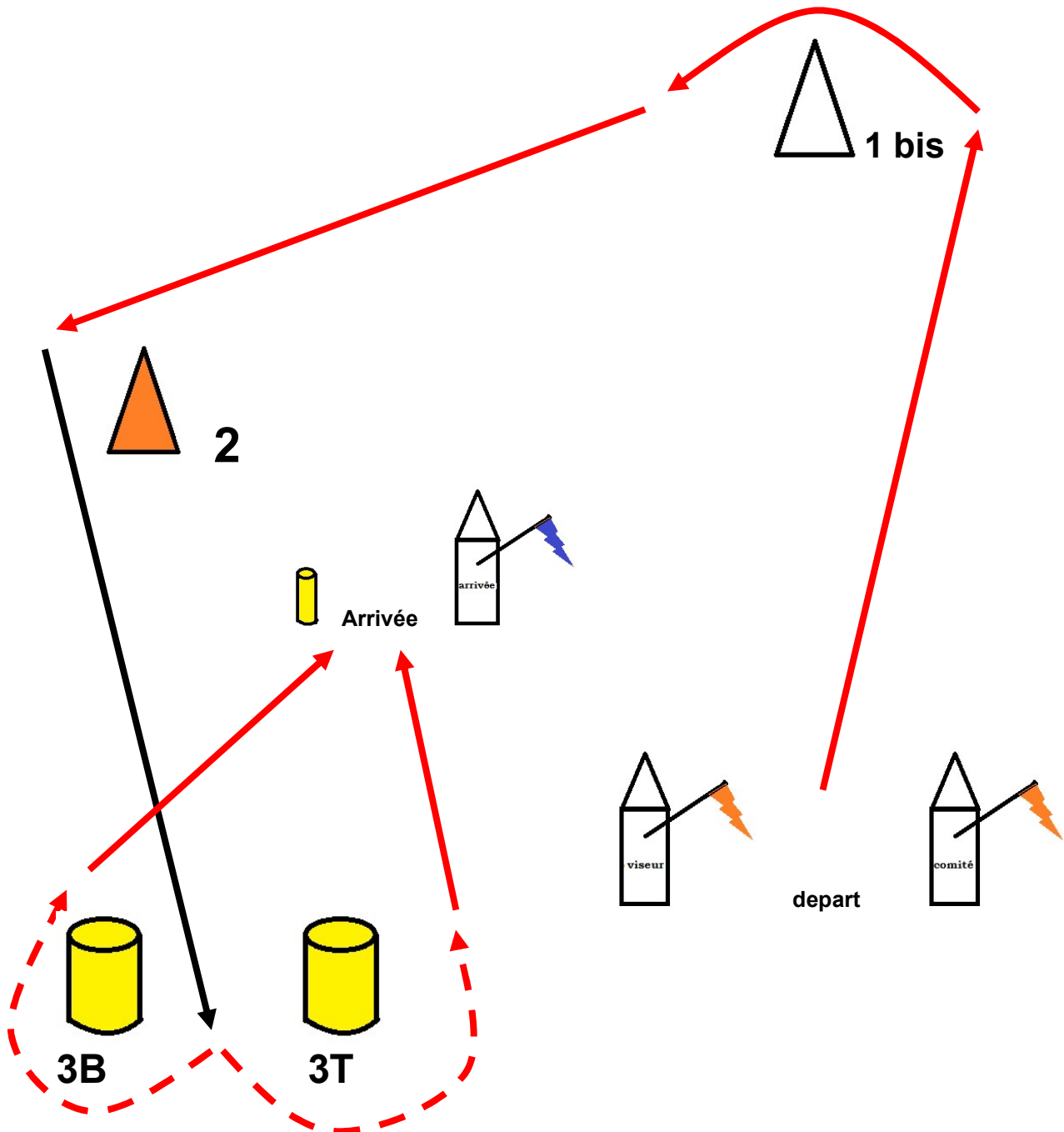
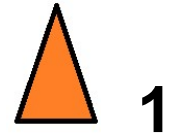
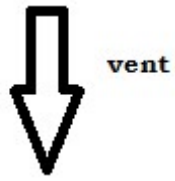
Dernier croissant de lu

	Coef.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur
PM	70	05h17	06h50	01h08	10,55m
BM		12h07	05h43	00h57	2,53m
PM	79	17h50			10,95m

Attention au seuil à la sortie du port des bas-sablons

Hauteur seuil 2 mètres

ANNEXE PARCOURS



Parcours : départ - 1bis - 2 - 3B ou 3T – arrivée